

<b>Service de santé au travail</b>  CMIE 43 rue Aristide Briand 92300 Levallois Perret Tel : 0141059460	<b>Attestation de suivi</b> individuel de l'état de santé (art L. 4624-1 du code du travail)	<b>Entreprise</b> <b>DEVOTEAM NEXDIGITAL</b> (56258) Médecin référent : Dr RAKOTOARINIVO Noro
--	--	--

<b>Salarié(e)</b>	
Nom : KONATE	Prénom : Moussa
Date de naissance : 15/09/1997	

<b>Poste de travail</b>
CONSULTANT
<b>Où emploi(s) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires...)</b>

<b>Date de la visite</b>		
Date : 18 mars 2021	Heure d'arrivée : 08h58	Heure de départ : 09h15

<b>Type de visite*</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Visite d'information et de prévention <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> initiale (art. R. 4624-10)</li> <li><input type="checkbox"/> périodique (art. R. 4624-16)</li> </ul> <input type="checkbox"/> Visite de reprise (art. R. 4624-31) <input type="checkbox"/> Visite à la demande (art. R. 4624-34) <input type="checkbox"/> Suivi individuel renforcé : visite intermédiaire (art. R. 4624-28)
<small>* Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en suivi individuel renforcé (hors visite intermédiaire), utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude</small>

<b>Attestation établie par</b>
<input type="checkbox"/> Le médecin du travail OU un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, dans le cadre d'un protocole. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> le collaborateur médecin</li> <li><input type="checkbox"/> l'interne en médecine du travail</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> l'infirmier</li> </ul>

<b>Prochaine visite:</b>
A revoir au plus tard le : 17/03/2026
<input type="checkbox"/> par le médecin du travail <input checked="" type="checkbox"/> par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail

<b>Remarques</b>
visite en téléconsultation



**Le 18 mars 2021**  
**Mme MULLER-PEAUCELLE Venus**  
*Infirmière en santé au travail*

*Attestation de suivi accompagné(e) d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur.*